

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date de révision: 22/12/2020 Remplace la fiche: 25/04/2019 Version: 1.6

N° FDS: 00379-0011

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
Nom de la substance : EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL  
UFI : YCEK-9WC7-EA0H-NMWR  
N° CE : 232-384-2  
N° CAS : 8012-95-1  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119913301-55  
Code du produit : SSO

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant pour pierres à polir pour rectifier des instruments d'acier inoxydable

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Hu-Friedy Mfg. Co., LLC.  
Zweigniederlassung Deutschland  
Kleines Öschle 8  
D-78532 Tuttlingen  
T 00800 48 37 43 39 - F 00800 48 37 43 40  
[info@hu-friedy.eu](mailto:info@hu-friedy.eu) - [www.hu-friedy.eu](http://www.hu-friedy.eu)

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS: [sds@gbk-ingelheim.de](mailto:sds@gbk-ingelheim.de)

##### Fabricant

Hu-Friedy Mfg. Co., LLC  
3232 N. Rockwell St.  
Chicago, IL 60618

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
Deutschland: 06132 - 84463 (24 Stunden - 7 Tage/Woche - 365Tage/Jahr)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, catégorie 1 H304  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4 H413  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 - NE PAS faire vomir.  
P405 - Garder sous clef.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom : EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL  
N° CAS : 8012-95-1  
N° CE : 232-384-2

| Nom                | Identificateur de produit                                              | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------------------------------|
| Huile de paraffine | (N° CAS) 8012-95-1<br>(N° CE) 232-384-2<br>(N° REACH) 01-2119913301-55 | 100 | Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 4, H413              |

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise consulter un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Attention. Risque d'aspiration.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Eau pulvérisée.

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

Produits incompatibles : Agent oxydant.

Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes de protection. (EN 166). Flacon de lavage oculaire avec de l'eau propre (EN 15154)

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

###### Protection des mains:

Gants de protection. La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire. Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs

| Type                    | Matériau          | Perméation        | Epaisseur (mm) | pénétration | Norme |
|-------------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------|-------|
| des gants de protection | Caoutchouc butyle | 6 (> 480 minutes) | 0,7            |             |       |

###### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

| Appareil                | Type de filtre        | Condition                            | Norme |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------------------|-------|
| Protection respiratoire | Filtres à gaz, Type A | En cas de ventilation insuffisante : |       |

###### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

###### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                               |
|------------------------------------------------|-------------------------------|
| État physique                                  | : Liquide                     |
| Couleur                                        | : limpide.                    |
| Odeur                                          | : Huile minérale.             |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible              |
| Point de fusion                                | : < -15                       |
| Point de congélation                           | : Pas disponible              |
| Point d'ébullition                             | : 260 – 450                   |
| Inflammabilité                                 | : Non applicable              |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible              |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Pas disponible              |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Pas disponible              |
| Point d'éclair                                 | : > 135 °C                    |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible              |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible              |
| pH                                             | : Non spécifiquement concerné |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible              |
| Solubilité                                     | : Eau: Insoluble              |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : > 4                         |
| Pression de vapeur                             | : < 0,67 hPa                  |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible              |
| Masse volumique                                | : 885 g/cm³ @20°C             |
| Densité relative                               | : Pas disponible              |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible              |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable              |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable              |
| Forme de particule                             | : Non applicable              |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable              |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable              |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable              |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable              |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable              |

#### 9.2. Autres informations

##### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant.

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                       |                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                | : Non classé                                                                          |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                              | : Non classé                                                                          |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                                           | : Non classé                                                                          |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé<br>pH: Non spécifiquement concerné                                       |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé<br>pH: Non spécifiquement concerné                                       |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé                                                                          |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé                                                                          |
| Cancérogénicité                                                       | : Non classé                                                                          |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Non classé                                                                          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé                                                                          |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé                                                                          |
| Danger par aspiration                                                 | : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |                                                                |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé                                                   |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL (8012-95-1)

|                                                |     |
|------------------------------------------------|-----|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | > 4 |
|------------------------------------------------|-----|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Méthodes de traitement des déchets                      | : Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément aux règlements locaux en vigueur. Si possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.                                                                                                                                                           |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. |
| Code catalogue européen des déchets (CED)               | : 07 06 99 - déchets non spécifiés ailleurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

#### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL n'est pas sur la liste Candidate REACH

EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement: |                 |              |           |
|----------------------------|-----------------|--------------|-----------|
| Rubrique                   | Élément modifié | Modification | Remarques |
| 1                          | UFI             | Ajouté       |           |

| Abréviations et acronymes: |                                                                                                                     |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                           |
| ETA                        | Estimation de la toxicité aiguë                                                                                     |
| FBC                        | Facteur de bioconcentration                                                                                         |
| VLB                        | Valeur limite biologique                                                                                            |
| DBO                        | Demande biochimique en oxygène (DBO)                                                                                |
| DCO                        | Demande chimique en oxygène (DCO)                                                                                   |
| DMEL                       | Dose dérivée avec effet minimum                                                                                     |
| DNEL                       | Dose dérivée sans effet                                                                                             |
| N° CE                      | Numéro de la Communauté européenne                                                                                  |
| CE50                       | Concentration médiane effective                                                                                     |
| EN                         | Norme européenne                                                                                                    |
| CIRC                       | Centre international de recherche sur le cancer                                                                     |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien                                                                      |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses                                                            |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)                               |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                                         |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé                                                                              |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé                                                                              |

# EZ SHARPEN- SHARPENING STONE OIL

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
N° FDS: 00379-0011

|        |                                                                                               |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOAEL  | Dose sans effet nocif observé                                                                 |
| NOEC   | Concentration sans effet observé                                                              |
| OECD   | Organisation de coopération et de développement économiques                                   |
| VLE    | Limite d'exposition professionnelle                                                           |
| PBT    | Persistant, bioaccumulable et toxique                                                         |
| PNEC   | Concentration(s) prédite(s) sans effet                                                        |
| RID    | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS    | Fiche de Données de Sécurité                                                                  |
| STP    | Station d'épuration                                                                           |
| DThO   | Besoin théorique en oxygène (BThO)                                                            |
| TLM    | Tolérance limite médiane                                                                      |
| COV    | Composés organiques volatiles                                                                 |
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs                                                                         |
| vPvB   | Très persistant et très bioaccumulable                                                        |
| ED     | Propriétés perturbant le système endocrinien                                                  |

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic 4                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4                  |
| Asp. Tox. 1                          | Danger par aspiration, catégorie 1                                                  |
| H304                                 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H413                                 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.                        |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.